



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 23
Date de convocation : 20/01/2021

**DELIBERATION N°5
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2021**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Allex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mmes Martine CHARMET, Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AUGANGE, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX

Autres élus présents : Mme Catherine PELLINI, M. Alain BONNARD

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : M. Jacques BONNET

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président expose :

Le budget primitif qui constitue un des premiers actes obligatoires du cycle budgétaire annuel du Syndicat a pour objet de prévoir les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au bon fonctionnement du Syndicat.

Le Code général des collectivités territoriales autorise dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et ce jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En application du même article et sur autorisation du comité syndical, le Président peut également engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Aussi, afin de permettre l'engagement des marchés et de réaliser le mandatement des premières dépenses d'investissement de l'année 2021 avant le vote du budget, il vous est proposé d'ouvrir par anticipation au budget 2021 des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2020, sur les chapitres suivants :

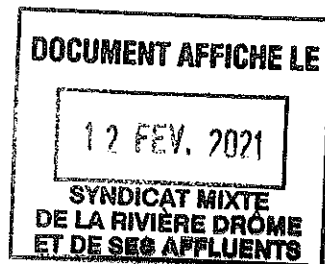
INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSE
23	2315	Travaux de végétalisation décharges Pontaix et Vercheny	40 800,00
20	2031	Etude de danger digues Livron-Loriol	120 000,00
45	45815	Etude de danger digues Livron-Loriol part SM Loriol	120 000,00
DEPENSES TOTALES			280 800,00

Les travaux concernés par des paiements anticipés sont liés à la végétalisation de protection des anciennes décharges de Pontaix et Vercheny. Les crédits pour l'étude de danger des digues Livron-Loriol sont anticipés pour être ouverts lors de l'attribution du marché.
Le plafond des 25% est respecté (25% de 2.890K€, soit 722K€).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- DECIDE d'ouvrir par anticipation au budget primitif 2021, les crédits ci-dessus,
- S'ENGAGE à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération dans le BP 2021,
- CHARGE le Président de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER



SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS